مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Direction Régionale TTA
Examen de fin de module Régional
M302 : Audit comptable et financier

Eléments de correction

M302 : Audit comptable et financier

Filière : Gestion des Entreprises option Comptabilité et Finance	**Épreuve : Synthèse**
Année : 2025 - 2026	**Variante : 1**
Niveau : Technicien Spécialisé	**Barème : 40 Pts**
Date :	**Durée : 02h30**

N.B :

- **Le corrigé est élaboré à titre indicatif**
- **Evaluer la crédibilité et la pertinence de la réponse du stagiaire et apprécier toute réponse cohérente du stagiaire.**

Partie théorique **(10 points)**

1. Pour chaque question cochez la bonne réponse : **(06 pts)**

1-L'audit comptable et financier	☒ correspond à une analyse de conformité ☐ est orienté sur la performance ☐ vise à évaluer tous les dispositifs organisationnels et les résultats de ces dispositifs
2-Les auditeurs, ainsi que leurs collaborateurs, sont astreints au secret professionnel signifie :	☒ Il ne communique les informations qu'il détient aux personnes légalement qualifiées pour en connaitre ☐ Il doit éviter toute situation de conflit d'intérêt ☐ Il doit être honnête dans son comportement avec les dirigeants
3-En audit les « éléments probants » peuvent être	☒ les réponses orales des dirigeants, ☐ les procédures du contrôle interne ☐ le système d'information de la société auditée

1. Qu'appellent –t – on « assertions » ? **(02 pts)**

Les assertions sont les critères dont la réalisation conditionne la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes. Il y a lieu de distinguer, comme le fait la norme d'exercice professionnel sur les éléments probants :

- les assertions concernant les flux d'opérations et les événements survenus au cours la période

- les assertions concernant les soldes des comptes en fin de période

- les assertions concernant la présentation des comptes et les informations fournies dans l'annexe.

2. Qu'appelle-t-on confirmation directe ? **(02 pts)**

La **confirmation directe** est une **procédure d'audit externe** qui consiste pour l'auditeur à **obtenir directement d'un tiers** (client, fournisseur, banque, etc.) une **réponse écrite** confirmant les informations figurant dans la comptabilité de l'entreprise auditée.

Partie pratique : (30 points)

Dossier 1 : 15 Pts

Les entorses aux normes de révision comptable

Normes ou principes professionnels	Entorses commises par M. KARAKHI	Manifestations / Actions fautives
1. Principe d'indépendance de l'auditeur	L'auditeur a accepté une **prime conditionnée à l'obtention du prêt**.	Le lien entre les honoraires et le résultat du rapport crée un **conflit d'intérêt** et compromet l'**objectivité** et l'**indépendance** du professionnel.
2. Lettre de mission (acceptation formelle et cadrée)	Aucun document ne précise les **objectifs, nature, étendue et responsabilité** de la mission.	Le contrat oral viole l'obligation de **formalisation écrite** de la mission.
3. Compétence et diligence professionnelle	Recrutement de **deux étudiants** sans expérience pour réaliser la mission.	L'auditeur doit s'assurer que le personnel est **qualifié, formé et supervisé**. Ici, il y a **manque de compétence et de supervision**.
4. Planification de la mission	Le travail a été résumé en quelques heures, sans plan d'audit ni programme de travail.	Aucune **évaluation des risques** ni planification des procédures n'a été faite.
5. Étendue insuffisante des travaux	Vérification limitée au **pointage de la balance** et à une lecture rapide des états financiers.	Aucune **vérification des pièces justificatives**, **confirmation externe** ni **analyse de cohérence** n'a été menée.
6. Absence de documentation et de preuves d'audit	Aucun **dossier de travail** ni **notes annexes** n'ont été produits.	Les **preuves d'audit suffisantes et appropriées** font défaut.
7. Opinion non fondée	Rapport **sans réserve** malgré l'absence de preuves et de travaux suffisants.	L'opinion émise est **non justifiée** et peut induire les tiers en erreur (banque).
8. Respect du délai raisonnable	Engagement de terminer la mission en **deux semaines**.	Délai **trop court** pour une mission d'audit sérieuse : manquement au **principe de diligence**.
9. Respect de la déontologie et de la responsabilité professionnelle	L'auditeur a cédé à la pression du client pour **accélérer la mission et influencer le résultat**.	Manque d'**indépendance morale**, **intégrité** et **prudence professionnelle**.

Dossier 2 **(15 points)**

1- Exploitation de la confirmation externe : (6 pts)

Rappel des données

Élément	Détail
Solde client selon la société	437 213 DH
Solde client selon la confirmation reçue	400 123 DH
Écart constaté	437 213 – 400 123 = **37 090 DH**
Informations complémentaires	- Livraison erronée de 30 000 DH (12/12/2023) - Paiement par chèque de 1 090 DH envoyé le 25/12/2023

Analyse des écarts

Écart constaté	Explication probable	Correction à apporter
30 000 DH	Marchandises livrées par erreur : la vente n'aurait pas dû être comptabilisée.	Diminuer le compte client **et** le chiffre d'affaires de 30 000 DH.
1 090 DH	Chèque envoyé par le client avant le 31/12/2023, mais non encore enregistré en comptabilité.	Diminuer le compte client de 1 090 DH et enregistrer le règlement en banque ou en encaissement à recevoir.
Écart total justifié	30 000 + 1 090 = **31 090 DH**	—
Écart résiduel inexpliqué	37 090 – 31 090 = **6 000 DH**	À investiguer (facture non reçue, avoir en attente, erreur de saisie, etc.)

Conclusion de l'auditeur

- L'écart global de **37 090 DH** entre la comptabilité et la confirmation du client s'explique principalement par :

  - Une **livraison erronée** de 30 000 DH ;
  - Un **règlement non enregistré** de 1 090 DH ;
  - Un **écart résiduel** de 6 000 DH restant à vérifier.

- Après corrections, le solde client ajusté devrait être :

$$437213 - 30000 - 1090 = 406123 DH$$

2- Propositions de corrections comptables (9 pts)

N°	Opération	Écriture comptable proposée	Impact
1	Annulation de la livraison erronée	**Débit** : 7111 – Ventes de marchandises → 30 000 DH **Crédit** : 3421 – Clients → 30 000 DH	Baisse du chiffre d'affaires et du solde client
2	Enregistrement du chèque reçu	**Débit** : 5141 – Banque / 5111 – Chèques à encaisser → 1 090 DH **Crédit** : 3421 – Clients → 1 090 DH	Diminution du solde client
3	Écart de 6 000 DH à analyser	Vérifier factures / avoirs / écritures à régulariser	—